



Montréal, le 6 novembre 2020

Monsieur Éric Girard
 Ministre des Finances
 Ministère des Finances
 390, boulevard Charest Est
 G1K 3H4 Québec (Québec)

Lettre envoyée par courriel ministre@finances.gouv.qc.ca

Objet : Déduction pour petite entreprise (DPE)

Monsieur le Ministre,

Nous avons pris connaissance de la correspondance d'un membre de votre personnel au sein de votre cabinet, datée du 31 août 2020, en réponse aux inquiétudes soulevées par nos associations patronales, quant à l'iniquité qu'induit la politique fiscale relative aux heures cumulées pour avoir accès à la déduction pour petites entreprises (DPE). Nous constatons que votre ministère a procédé à un ajustement ponctuel apporté au calcul des heures rémunérées pour tenir compte des mesures prises pour pallier les effets de la pandémie de COVID-19, tel que mentionné dans votre bulletin d'information daté du 29 juillet 2020. Cependant, comme vous constaterez dans la présente, cela expose les failles de cette politique fiscale qui laisse pour compte les plus petites entreprises de nos secteurs d'activité.

Plus précisément, la modification que vous avez présentée dans votre bulletin de juin maintient l'obligation d'atteindre un nombre minimal d'heures rémunérées pour obtenir la déduction fiscale pour les secteurs des services et de la construction. L'ajustement implique seulement le retrait du calcul des mois de fermetures obligatoires du premier confinement. D'ailleurs, nous nous demandons si une nouvelle mouture de la politique fiscale est prévue pour prendre en compte les nouvelles restrictions économiques qui obligent la fermeture pendant deux mois de plusieurs entreprises du secteur des services. Nous croyons que c'est une nécessité. Mais, plus fondamentalement, la simple obligation pour la petite entreprise de devoir ajouter des précisions pour permettre l'application de cette politique fiscale en temps de crise est une barrière pour ces entreprises qui ont déjà plusieurs défis en raison du contexte.

Nous portons également à votre attention que les modifications proposées dans votre bulletin ne permettront en rien de stopper les dommages collatéraux et les augmentations d'impôt de nombreuses PME si ces dernières réussissent à faire un revenu en cette période difficile. En effet, malgré la réouverture de notre économie cet été,

les PME peinent à reprendre leur rythme de croisière. En date du 3 novembre 2020, seulement 46 %¹ des PME du Québec fonctionnaient avec tout leur personnel. En conséquence, indépendamment de la période de fermeture obligatoire, il appert évident que les effets de la pandémie se font sentir sur l'emploi dans nos PME et incidemment sur le nombre d'heures travaillées, ce qui mettra de nombreuses petites entreprises à risque de voir leur taux d'impôt exploser. Considérant que la moitié des PME au Québec ont moins de cinq employés², c'est un nombre considérable d'entreprises qui sont à risque. Pensons-y un instant, toutes ces données permettent de lever plusieurs drapeaux rouges pour une quantité importante de PME qui pourraient voir leur taux d'impôt augmenter drastiquement.

Plus précisément, cette situation implique que des petites entreprises, qui, rappelons-le, sont actuellement confrontées à des défis hors du commun, devront possiblement composer en fin d'année avec une hausse de l'impôt pouvant atteindre 130 % en 2020 et 188 %³ en 2021. Ayant pour seul justificatif de ne pas être dans les industries de la fabrication et du primaire et de ne pas avoir pu offrir suffisamment d'heures de travail à leurs employés.

Dans le contexte actuel, nos organisations ne peuvent concevoir que cette situation ne fera pas l'objet d'une révision rapide pour éviter des augmentations d'impôt cette année pouvant aller de 3 250 \$ pour entreprise qui génère 50 000 \$ de revenus à 16 250 \$ pour une petite entreprise qui génère 250 000\$ de revenus. Cela irait à l'encontre de l'esprit de vos propos tenus lors de la conférence de presse du 19 juin dernier, lors de laquelle vous affirmé que la « taxe de vente, l'impôt des particuliers, l'impôt des corporations n'augmenteront pas. Les Québécois sont déjà suffisamment taxés. »⁴ Il faut corriger cette iniquité de façon durable en rejetant le principe qui s'appuie sur le nombre d'heures cumulées. Cette orientation a démontré bien avant le contexte de pandémie son inapplicabilité, et ce, dans la mesure où l'on juge l'équité comme l'une des prémisses devant guider le législateur lors de l'élaboration de politiques fiscales. Cette injustice fiscale n'est pas que théorique, des entrepreneurs vont en subir les conséquences négatives directes dans un des pires moments de leur histoire.

Nous aimerions également porter à votre attention que deux provinces ont réduit le taux d'imposition à l'attention des petites entreprises cette année. La Nouvelle-Écosse a réduit, le 25 février dernier, son taux pour les PME de 3 % à 2,5 % et l'Île-du-Prince-Édouard a réduit, le 18 juin dernier, son taux pour les PME de 3 % à 2 %, et ce, afin d'encourager la reprise économique. Par ailleurs, aucune province canadienne n'a établi une distinction défavorable en fonction d'un secteur économique donné pour l'accès au taux PME, taux qui, par ailleurs, s'avère plus bas qu'au Québec. Assurer une cohérence fiscale entre les secteurs économiques, comme c'est le cas dans l'ensemble des provinces canadiennes pour le taux PME, est, selon nous, la pratique à adopter.

Nous ajoutons que ce que vous proposez va de surcroît complexifier la compréhension des critères à suivre – qui sont déjà ardues – et en conséquence, alourdir le fardeau administratif des petites entreprises pour qu'elles puissent simplement savoir si, oui ou non, elles pourront bénéficier du même taux d'imposition que leur compétiteur qui, par chance, dispose d'un plus grand nombre d'employés. Dans un contexte où le fardeau administratif et réglementaire est près de cinq fois plus élevé pour les entreprises de moins de 5 employés comparativement aux entreprises de plus de 100 employés,⁵ on dénote malheureusement qu'une fois de plus, votre politique fiscale est défavorable à la petite entreprise. Votre gouvernement a mentionné vouloir faire de la réduction du fardeau administratif une priorité.⁶ Nous pensons que d'annuler les restrictions liées aux heures

¹ FCEI, résultats préliminaires du sondage La reprise après la COVID-19 – octobre 2020, résultats du 2 octobre au 1 novembre 2020, n = 4,509. À titre comparatif, un échantillon probabiliste de cette taille aurait une marge d'erreur de plus ou moins 1,5 points de pourcentage, 19 fois sur 20 (Consultation en ligne <http://www.jechoisispme.ca/sante/>).

² Institut de la Statistique du Québec, Les entreprises québécoises de moins de 5 employés : portrait et contribution à la dynamique des entreprises et de l'emploi, communiqué de presse, (2020), en ligne, <https://www.stat.gouv.qc.ca/salle-presse/communiqu%C3%A9/communiqu%C3%A9-presse-2020/juillet/juillet2013.html>

³ Sources : CQFF, tableau 500, taux corporatifs, 2012 à 2019 et Finance Québec après 2019

⁴ Assemblée nationale du Québec, Conférence de presse de M. Éric Girard, ministre des Finances Portrait de la situation économique et financière 2020-2021, Le vendredi 19 juin 2020, 10 h 30. Consultation en ligne :

<http://www.assnat.qc.ca/fr/actualites-salle-presse/conferences-points-presse/ConferencePointPresse-62515.html>

⁵ FCEI, PME, coût de la réglementation, Faits saillants pour le Québec, 2018. Consultation en ligne : https://www.cfib-fcei.ca/sites/default/files/2018-01/Couts-reglementation_Faits-saillants-Quebec-2018.pdf

⁶ Ministère de l'Économie et de l'Innovation, Le gouvernement s'attaque à la paperasserie pour améliorer la productivité et soutenir la croissance des PME, Communiqué de presse, 3 décembre 2019. Consultation en ligne :

rémunérées pour avoir accès au taux d'impôt pour petite entreprise rejoint pleinement cet objectif d'allégement réglementaire.

Enfin, nous nous questionnons sur le message qu'envoie le gouvernement aux entrepreneurs avec cette politique fiscale injuste. Que les plus petites entreprises dans les secteurs de la construction et des services sont moins importantes pour le gouvernement ? Que les barrières à l'entrée pour ces secteurs pour défavoriser le démarrage sont justifiées ? Qu'il n'est pas important de prendre en considération que des entrepreneurs de ces secteurs puissent réduire leurs heures à l'approche de la retraite ? Quel message envoie-t-on aux entreprises qui réduisent les heures rémunérées non pas par choix, mais par nécessité, parce qu'elles vivent une crise sans précédent ? La dichotomie entre le message que porte le gouvernement et cette mesure fiscale est évidente. Les messages sont et resteront contradictoires tant et aussi longtemps que cette iniquité sera entretenue à l'égard de ces PME qui dynamisent l'économie de nos régions.

En terminant, nous tenons à vous informer que les données de la FCEI indiquent que seulement 32 % des PME ont retrouvé des revenus égaux ou supérieurs à la normale.⁷ À la fin juin, l'endettement moyen pour une PME québécoise était de 135 000 \$.⁸ Aussi, selon nos évaluations, le Québec pourrait voir fermer près de 18 000 PME⁹, cela pouvant aller jusqu'à près de 30 000 avec de nouvelles contraintes pour les entreprises. Il serait triste qu'on vienne assommer les petites entreprises qui ont réussi à traverser une crise sans précédent avec de telles augmentations d'impôt. Nous espérons que vous serez sensible à cette situation et que vous profiterez de votre Point sur la situation économique du Québec le 12 novembre prochain pour vous engager à corriger le tir et éviter que les plus petites entreprises voient leur impôt augmenter de façon vertigineuse.

Vous remerciant de l'attention que vous porterez à la présente, nous vous prions de recevoir, Monsieur le Ministre, notre haute considération.



Luc Bourgoin
Directeur général, ACQ
Association de la construction du Québec



Caroline Rousseau
Directrice générale, AERMQ
Association des entrepreneurs en revêtements
muraux du Québec



Xavier Gret
Président-directeur général, AHQ
Association Hôtellerie Québec

Lyne Laperrière

Directrice générale, AIQ
Association d'isolation du Québec



Luc Bélanger
Président-directeur général, APCHQ
Association des professionnels de la construction et
de l'habitation du Québec



Claude Pilon
Directeur général, APESIQ
Association provinciale des entrepreneurs en
systèmes intérieurs du Québec

https://www.economie.gouv.qc.ca/ministere/salle-de-presse/communiqués-de-presse/communiqué-de-presse/?no_cache=1&tx_ttnews%5Btt_news%5D=24255&cHash=a391def983bf9900d32175850ea3d0b1

⁷ FCEI, résultats préliminaires du sondage La reprise après la COVID-19 - octobre 2020, résultats du 2 octobre au 1 novembre 2020, n = 4,509. À titre comparatif, un échantillon probabiliste de cette taille aurait une marge d'erreur de plus ou moins 1,5 points de pourcentage, 19 fois sur 20 (Consultation en ligne <http://www.jechoisispme.ca/sante/>).

⁸ FCEI, La COVID-19 et votre entreprise - sondage numéro 15, 29 juin 2020, 1 836 PME canadiennes répondantes, marge d'erreur 2,3 %, 19 fois sur 20.

⁹ FCEI, Compte rendu de recherche, [Combien de PME canadiennes risquent de fermer pour toujours à cause de la COVID-19?](#), publié en juillet 2020.



Alain Mailhot
Président-directeur général, ARQ
Association Restauration Québec



Caroline Tessier
Directrice générale, ASDCM
Association des sociétés de développement
commercial de Montréal



Gina Gaudreault
Vice-présidente à la direction, AVFQ
Association de vitrerie et fenestration du Québec



Éric Côté
Président-directeur général, CEGQ
Corporation des entrepreneurs généraux du Québec



Nadine Constantineau
Présidente, CETAF
Corporation des entrepreneurs en traitement de l'air
et du froid



Louis Bergeron
Secrétaire-trésorier, CMEICI
Corporation des maîtres entrepreneurs en installation
contre l'incendie



Marc-André Messier
Président, CMEQ
Corporation des maîtres électriciens du Québec



Jean-Marc Lacroix
Président, CMMTQ
Corporation des maîtres mécaniciens en Tuyauterie du
Québec



Stéphane Drouin
Directeur général, CQCD
Conseil québécois du commerce de détail



François Vincent
Vice-président Québec, FCEI
Fédération canadienne de l'entreprise indépendante



Marc Blourde
Président-directeur général, FPQ
Fédération des pourvoiries du Québec



Marc Bilodeau
Président, FQAESC
Fédération québécoise des associations
d'entrepreneurs spécialisés en construction



Pierre Thibault
Président, NABPQ
Nouvelle Association des Bars du Québec



Normand Thibodeau
Président-directeur général, RECQ
Regroupement des entrepreneurs en coffrages du
Québec



Pierre Graff
Président-directeur général, RJCCQ
Regroupement des jeunes chambres de commerce du
Québec



Jean-Pierre Bédard
Président, RSDCQ
Regroupement des SDC du Québec

C.c.: Députés de l'Assemblée nationale du Québec